ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
09 Juillet 2015

DELIBERATION N° 2015-009

Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et l'Établissement public d'aménagement de la plaine du Var

Financement de l'opération de construction du nouveau CREAT et de l'indemnisation de son transfert

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 19 décembre 2011 adoptant le protocole de partenariat 2011-2026, et sa ratification par l'ensemble des parties en date du 12 mars 2012,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPA n°2014-024 en date du 31 mars 2014, portant sur les seuils de compétences du directeur général pour les recettes, les remises gracieuses ainsi que les dépenses,

Vu la délibération n°4 de la commission permanente du Département des Alpes Maritimes, en date du 29 avril 2013, approuvant l'intervention, avec la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes, concernant la relocalisation du Centre de recherches économiques et d'actions techniques (CREAT), dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier de La Baronne à La Gaude,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'Administration :

- approuve la convention entre le Département des Alpes-Maritimes et l'Établissement public d'aménagement de la plaine du Var portant sur le financement de l'opération de construction du nouveau CREAT et de l'indemnisation de son transfert,

- autorise le Directeur Général, en tant que de besoin, à procéder à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel sur ce document,

- autorise M. le Directeur Général de l'EPA de la plaine du Var à signer ladite convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO